



Changement de la nature du bien loué

Par **cedric**, le **22/04/2010** à **15:08**

Bonjour, nous louons en colocation une maison individuelle sur un terrain de 1200² depuis 9 mois. Lors de la première visite l'agence en charge du contrat de location nous a informé oralement de la possibilité de travaux sur un terrain adjacent mais avec la garantie, toujours orale d'aucune modification du terrain que nous occupons. Hors, le projet de construction étant déposé, nous avons organisé une rencontre avec le promoteur pour étudier les plans et il semble que :

1. Une grande partie du terrain, plus de 500m² est vendu "le temps des travaux" pour permettre de construire une grande surface habitable sur le terrain adjacent puis restitué dans "2 ou 3 ans" une fois le projet terminé. Cette surface ne sera pas occupée par les constructeurs et disponible mais pour des raisons de sécurité et d'assurance inaccessibles pendant la durée des travaux.

2. Certaines parties du terrain que nous occupons vont être "grignotées", changeant radicalement la nature du bien. Haie et arbre coupés en bordure, vis à vis et d'autres désagréments. Le terrain final ne faisant plus que 1160m².

Es-ce légal?? Avons-nous un recours?? Es-ce que l'assistance juridique de notre assurance logement peut prendre en charge ce genre de procédures??

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.